Sylvie et jean Paul JUIN

Eleveurs

Ferme de Drelif

44550 Montoir de Bretagne

Monsieur le PREFET de Loire Atlantique
6, Quai CEINERAY BP 35515 44035
NANTES Cedex 1

Montoir de Bretagne le 27/09/2020

Références

Arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/185
Consultation publique du mardi 1er au
Mardi 29 septembre 2020 inclus

Objet :

Demande présentée par la Société
CARBOLOIRE en vue d'exploiter une unité de production
de carbonate de calcium à Donges
ZA des six croix II.

Monsieur le Préfet,

Nous venons de consulter le dossier de demande présenté par la société CARBOLOIRE

ainsi que toutes les différentes pièces annexes.

Voici nos remarques et demandes :

Nous sommes très étonnés d'apprendre au dernier moment l'existence de ce projet, nous n'avons rien vu dans la presse locale, nous pensons que la population concernée ne peut pas réagir et donner un avis objectif par manque de diffusion de l'information.

Si nous n'avons rien à dire sur le choix de développement économique des gérants de cette société, nous nous interrogeons fortement sur leur volonté de « bien vivre ensemble » avec le voisinage périurbain, agricole et naturel (PNRB) de ce site d'installation.

Nos remarques :

1. Le contexte de production et de vente de cette société spécialisée dans le carbonate de calcium laisse à envisager un fort développement vu la hausse exponentielle du chiffre d'affaires entre 2016 et 2018 (+100%) .
   La production annuelle de carbonate de calcium annoncée (900t/jour soit une capacité annuelle de 200 000 tonnes imposera des transports routiers importants en amont et en aval des installations de stockage et broyage présentées au chapitre 5.

2. En tant que riverains et exploitants agricoles, nous subissons déjà les nuisances de la carrière CHARRIER : fortes secousses au tir de mine, nuages de poussière agressifs lorsque les vents se mettent à l'Est, souillures poussiéreuses sur nos pâturages proches , l'autorisation d'exploiter de cette entreprise préconisait pourtant un certain nombre de mesures pour éviter l'envol des poussières (arrosage notamment ...), les habitants de Montoir eux aussi sans le savoir respirent les poussières silicées de cette entreprise qui s'ajoutent au reste . Toutes nos démarches auprès de l'entreprise Charrier ont totalement échouées et nous en sommes extrêmement déçus. Que font les services de l'état en charge de la surveillance de ces installations ?

3. La description de l'environnement du site au chapitre 7 (demande d'enregistrement ICPE) ne nous semble pas du tout exhaustive, les espaces agricoles proches du site, en totalité à vocation alimentaire humaine ne sont absolument pas pris en considération : cela traduit pleinement le peu d'intérêt du demandeur pour la qualité des productions agricoles locales...

4. La lecture du document « *Demande d'aménagements aux prescriptions de l'arrêté du 26/11/2012* » nous a lourdement interpellé : En s'appuyant sur le triste exemple de la carrière CHARRIER (dans le texte : « *De plus, la proximité directe de la carrière de Mariais à l'arrière de la future installation pourrait influencer à la hausse les résultats de mesures de retombées de poussières.* », CARBOLOIRE souhaite clairement déroger à deux articles réglementaires :

   - Article 14 de l'arrêté du 26 novembre 2012 (comportement au feu)
   - Article 39 de l'arrêté du 26 novembre 2012 (mesure des retombées de poussières)

   Un accord favorable à la demande de dérogation concernant les émissions de poussières constituerait un acte préjudiciable aux riverains ainsi qu'à l'image de l'ensemble de la ZAC des 6 Croix.

4 C'est l'ARS (agence régionale de santé) qui indiquait il y a quelques temps un taux important de surmortalité au cancer dans la région nazairienne, le carbonate de calcium n'est certes pas du tout toxique, mais l'accumulation des émissions des différentes activités cumulées sur un même site proche d'un PNR et en lien hydraulique direct avec celui-ci devrait pourtant réveiller les consciences des élites politiques locales.

5 De plus, comment notre communauté d'agglomération peut-elle laisser ce genre de choses se faire alors qu'il y a quelques années par la voix de ses représentants elle clamait haut et fort qu'il n'y aurait pas d'industrie de ce type sur la ZAC des 6 Croix ?

Nos demandes :

Nous **sommes opposés à l'implantation de cette usine sur la zone des 6 Croix,** ce projet, si vous l'acceptez, pourrait bien préfigurer d'autres installations de ce type.

De plus, **si vous rendez un avis favorable : nous vous demandons de ne pas accepter les 2 demandes de dérogation citées plus haut surtout pour les émissions de poussières.**

En espérant que vous prendrez en considération nos remarques et demandes, recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de notre profond respect.

Sylvie et Jean Paul juin